



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux Yèvre-Auron

### Séance plénière de la CLE

#### Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2023

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 28 novembre 2023 à 9h15, en salle des délibérations de l'Hôtel du Conseil départemental à Bourges.

Sur 42 voix que compte la CLE, 19 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

#### L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SEANCE .....	2
1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 9 FEVRIER 2023.....	2
2 AVIS DE LA CLE : CONTRAT TERRITORIAL DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE CONCERT'EAU CHER .....	2
3 LIFE EAU ET CLIMAT : RESULTATS DU TEST DE L'OUTIL « INTEGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION » .....	4
4 PROGRAMME D' ACTIONS 2024 .....	4
5 QUESTIONS DIVERSES.....	6
5.1 RECOMPOSITION DE LA CLE. ....	6
5.2 BILAN PARTIEL DES DOSSIERS DE DECLARATION REÇUS EN 2023.....	6

---

## OUVERTURE DE LA SEANCE

*Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)*

M. BRUGERE accueille les participants et indique qu'il a convié les 2 entités qui devraient intégrer la CLE à terme (voir point 6.2) : le Comité départemental du Canoé Kayak et le PETR Centre Cher, pour faciliter leur prise en main des dossiers. Ces 2 entités n'ont pas droit de vote. Il édicte l'ordre du jour. Mme DUBOIS indique devoir quitter la séance à 11h00 et que pour tout vote après son départ elle donne pouvoir à l'UDSIGE18.

## 1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 9 FEVRIER 2023

***Le document est joint au présent CR***

**LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## 2 AVIS DE LA CLE : CONTRAT TERRITORIAL DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE CONCERT'EAU CHER

***La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 4 à 27).***

M. BRUGERE, Président du Comité de pilotage du Contrat Concert'eau Cher, évoque les 2 axes principaux de ce Contrat : sa multithématicité et sa volonté de concertation. Il souligne et remercie l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour son financement et son soutien.

*Marie ARDIET, animatrice du Contrat Concert'eau Cher présente le programme d'actions 2024-2026 de la 2<sup>nd</sup>e période de mise en œuvre du Contrat.*

M. BENOIT demande s'il ne serait pas possible d'attendre les résultats de l'analyse menée sur les retenues de substitution dans le cadre de Concert'eau pour autoriser de tels aménagements sur le territoire ?

Mme. VIDALIE précise que l'Etat rend des décisions selon les règles actuellement en vigueur. Sans un moratoire à l'échelle nationale par exemple, ce serait un abus de pouvoir de la DDT du Cher de différer l'instruction de ces demandes. Les services les traitent donc selon les modalités réglementaires en vigueur. Cela est valable pour ces dossiers, comme pour les autres. Elle précise également que les volumes prélevés sont quant à eux déjà autorisés dans l'Autorisation Unique de Prélèvement de 2018, déclinés annuellement dans le Plan Annuel de Répartition. Il n'y a pas de création de volume.

Mme DUBOIS indique que les quelques retenues actuellement instruites sont des projets individuels non financés par de l'argent public.

M. BARACHET attire l'attention sur le fait qu'au regard des démarches en cours de redéfinition des volumes prélevables à moyen terme, il y a un risque que ceux qui auront investi dans des retenues aujourd'hui ne puissent plus les remplir à l'avenir. Le risque économique pour l'agriculture lui semble important.

M. JOLIVET approuve et trouve responsable de la part des membres de la CLE de remettre en question les décisions prises précédemment. Il demande si les irrigants sont d'ores et déjà sensibilisés au fait que les volumes prélevables et les conditions de prélèvement ne seront plus les mêmes à l'avenir ?

Mme JOURDIN indique que dans le cadre du bilan des 5<sup>1ère</sup> années de l'Autorisation unique de prélèvement qui va être produit en 2023, on se rend compte que les volumes hiver sont modestes par rapport à l'ensemble des volumes prélevables. AREA Berry propose de présenter ce bilan à une prochaine CLE Yèvre-Auron. Elle indique également que les irrigants sont informés de la démarche de révision des volumes prélevables. Elle précise même que cette anticipation s'est faite de force car les porteurs de projets de retenues collectives ont été stoppés net.

M. BRUGERE insiste sur le fait que le Contrat est un outil pour éclairer les usages de l'eau ; il dispose en plus d'un panel d'actions multithématiques. Il faut distinguer l'action de l'Etat qui applique la réglementation et le temps des études.

Mme LENOUVEAU demande si l'élaboration d'un PTGE est prévue sur le territoire, et demande particulièrement si des réflexions seront développées avec les producteurs d'eau potable ?

M. BRUGERE précise que Concert'eau permet de rassembler les éléments nécessaires à l'écriture d'un PTGE, comme le permettent d'autres démarches. Mais le Contrat n'est pas un PTGE.

Mme VIDALIE précise que les CLE sont un acteur majeur de la gouvernance des PTGE et qu'en effet le territoire dispose de nombreuses briques. On dispose donc de nombreux éléments pour définir la route à suivre et une note est en cours de finalisation par la DDT.

M. LAMY trouve le Contrat Territorial trop déséquilibré en terme de répartition de montants, avec un volant financier très conséquent sur l'agricole et peu sur le reste (milieux, sols...). Mme ARDIET précise que le Contrat Territorial est un outil technico-économique de l'Agence de l'Eau et que chaque type de Contrat à une thématique dédiée : Milieux Aquatiques, Captage d'eau potable, Quantité-Qualité...

Il est proposé aux membres de la CLE une synthèse des montants financiers des différents contrats territoriaux (toutes thématiques confondues) mobilisés sur Yèvre-Auron.

*Cette synthèse est jointe à la fin de ce compte-rendu.*

---

**La CLE approuve le programme d'action de la 2nde période du Contrat Territorial Concert'eau Cher (2024-2026).**

Elle souligne quelques points de vigilance pour cette seconde phase de mise en œuvre du Contrat Territorial :

- Assurer une cohérence et la convergence, aussi bien sur le plan technique que sur le phasage, avec les démarches d'expertises en cours (CAYAC, étude économique et financière et HMUC Cher),
- Développer des indicateurs de résultats accessibles et mesurables afin de faciliter le partage de connaissance avec les acteurs du territoire.

---

**ADOpte - 17 POUR / 2 ABSTENTIONS**

### 3 LIFE EAU ET CLIMAT : RESULTATS DU TEST DE L'OUTIL « INTEGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION »

*Cécile FALQUE, animatrice de la CLE, présente les éléments - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 28 à 47).*

M. BRUGERE évoque le retour d'expérience qu'il a réalisé avec Cécile lors d'une journée d'échange autour du LIFE Eau et Climat à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il a fait part du ressenti et du travail consenti par les membres du Bureau de la CLE qui ont été mobilisés sur ce dossier. Il en retire principalement l'intérêt d'avoir mis noir sur blanc différentes problématiques qui se posent à la CLE. Il n'a toutefois pas d'avis sur le rapport « cout/efficacité » de cette mobilisation à ce stade et invite à transformer l'essai pour qu'il soit positif.

Mme VIDALIE trouve que les questions guide sont un condensé des nombreuses questions que la CLE va devoir se poser dans le futur. Mme LAMY plaide pour ne pas trop attendre pour se les poser ; elle demande par ailleurs la durée de validité d'un SAGE ? Mme FALQUE indique qu'il n'y a pas de durée maximale au SAGE ; que la CLE doit se poser la question de sa révision tous les 6 ans selon le Code de l'Environnement et que selon ses recherches une révision prend en moyenne 5 ans pouvant aller jusqu'à 10. Mme BIGOURDAN précise qu'il existe aussi une procédure de modification mobilisable en cas de léger changement.

Pour clore définitivement le test, un questionnaire sera transmis aux membres du Bureau de la CLE pour recueillir leur avis final.

**Les membres de CLE s'accordent sur :**

- **le fait de valider que la phase du test est terminée dans le cadre du LIFE ;**
- **la nécessité de finaliser les rapports qui semblent pertinents ;**
- **le fait que les éléments soulevés méritent d'entamer** une réflexion sur la révision du SAGE et d'évaluer les besoins, étapes et le calendrier d'une telle démarche.

### 4 PROGRAMME D' ACTIONS 2024

*Cécile FALQUE, animatrice de la CLE, présente les éléments - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 48 à 57).*

#### ❖ Etat d'avancement CAYAC

Mme VIDALIE demande comment les informations non disponibles seront prises en compte dans le modèle « version 1 » ? Mme FALQUE indique que le BRGM avait déjà apporté des éléments de réponses ; par exemple sur le drainage ou encore les forages domestiques : ne pas les connaître n'entachait pas le modèle d'incertitudes fortes. Toutefois il semble important de travailler par anticipation et de toujours imaginer les prochaines possibilités d'amélioration de la précision. Il y a un développement d'une base de données nationale par exemple sur le drainage. Pour le Canal de Berry, dans cette 1ère version de modèle le système sera modélisé sans et lorsqu'on analysera les écarts entre le modèle et l'historique peut être que certains pourront s'expliquer par les interférences avec le Canal. L'expertise collective renforcera l'analyse du modèle.

M. LEPRETRE demande si les vidanges d'étangs sont prises en compte ? Mme FALQUE pense que l'effet sur les débits des cours d'eau doit être négligeable car souvent les vidanges sont autorisées en périodes de moyennes/hautes eaux. Alors le ratio entre le débit de vidange et celui du cours d'eau est faible. Par ailleurs le modèle est ensuite agrégé à un pas de temps mensuel, les vidanges ne durent généralement pas très longtemps ou sont parfois coordonnées de l'aval vers l'amont (pour limiter les

effets). Le BRGM avait indiqué que la seule fois où ils avaient pris en compte le remplissage des étangs dans un modèle était sur un territoire avec un usage cynégétique particulier qui induisait des mises en eau au même moment de grandes surfaces de plan d'eau (Normandie). Le SIVY mène des investigations dans le cadre d'un stage sur le bassin du Barangeon, des éléments pourront être relevés pour confirmer/infirmes ces hypothèses.

M. LAMY demande si le modèle tient compte de la différence entre prélèvement et consommation d'eau ? Mme FALQUE rappelle que sur chaque maille il faut estimer ce qui est prélevé et ce qui est rejeté, donc oui. Mme VIDALIE rappelle qu'ainsi on tient compte des importations d'eau potable puisqu'on les retrouve dans les rejets des stations d'épuration.

Mme FALQUE rappelle qu'il y a actuellement de prévue 2 phases d'exploitation du modèle :

- les scénarios issus des concertations de Concert'eau qui seront comparés entre eux, courant 2024 ;
- les modélisations dans le cadre d'HMUC Cher lorsque les indicateurs objectifs de sortie seront fixés (débits écologiques), courant 2025.

#### ❖ Etat d'avancement HMUC Cher

Mme FALQUE indique que la démarche a entre 3 à 6 mois de décalage par rapport au prévisionnel. 82 secteurs d'étude ont été définis pour le moment (unités de gestion) et qu'ils seront validés avant la phase 2 de définition des volumes prélevables.

Une réunion avec les 4 autres territoires de SAGE est prévue au 23 janvier 2024.

#### ❖ Communication

M. LAMY demande dans quel cadre sont faites les 3 interventions citées ? Mme FALQUE précise qu'elles sont à destination de différents publics : grand public par une contribution à une visite commentée de « Eau, l'expo » au Muséum d'Histoire Naturelle ; vers un public technique par une intervention devant une centaine d'agents de services départementaux « eau » du bassin Loire ; vers des citoyens éclairés par une intervention au comité de développement de Bourges Plus.

#### ❖ Programme d'actions - 2024

M. BRUGERE demande confirmation que le suivi des actions Concert'eau par l'animatrice du SAGE est prévu dans le temps de travail affiché. Mme FALQUE précise les différentes catégories (diapo 56).

M. JOLIVET pense qu'au regard de l'état d'avancement des démarches il perçoit un grand risque « d'engorgement » pour l'animatrice. La démarche HMUC lui paraît complexe et nécessite d'être appropriée sur les territoires, donc du temps d'animation conséquent. La communication vers le grand public est toujours demandée et il y a des sollicitations notamment avec l'actualité. Il le vit lui-même au SIVY et perçoit que ça ne va pas être tenable dans le temps. Il rappelle qu'à l'élaboration du SAGE il y avait peut-être qu'un seul animateur principal aussi mais pas autant d'autres démarches sur le territoire à suivre et auxquelles contribuer (Contrats territoriaux, documents d'urbanisme, avis...).

Mme VIDALIE approuve et évoque aussi les délais. Le territoire a besoin d'avancer mais il ne paraît pas possible de faire porter cela sur une seule animatrice.

M. BRUGERE confirme qu'il trouve qu'on amène Cécile, et la CLE à travers elle, à contribuer à quantité de projets, ce qui risque d'être préjudiciable à la profondeur et la qualité des analyses produites pour la CLE. Il fait le lien avec les syndicats de rivières qui rapportent aussi cela et leur forte présence sur le terrain. Il perçoit une mutualisation entre CLE et CT efficace au sein de l'EP Loire mais l'animatrice reste seule sur le terrain et sollicitée de manière importante. Il remercie d'ailleurs Cécile pour le travail et l'effort consenti mais identifie un risque de saturation. Il se propose de faire remonter cela dans les instances dirigeantes.

**Il est proposé pour l'année 2024 de:**

- **maintenir** la cellule animation avec 1 animatrice principale (prévu à temps partiel 0.8ETP) et 0.684 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- **poursuivre** la modélisation de la nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM - projet CAYAC – et engager la phase 3 d'exploitation du modèle pour un montant prévisionnel de 75 000 € HT mutualisé avec le SAGE Cher amont ;
- **de poursuivre** la démarche HMUC bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres ;
- **d'entamer** une réflexion de révision du SAGE et d'évaluer les besoins, étapes et le calendrier d'une telle démarche ;
- **de valoriser** le test de l'outil d'intégration du changement climatique dans les documents stratégiques de gestion dans le cadre du LIFE européen Eau et Climat en répondant aux éventuelles sollicitations de retour d'expérience ;
- **de mener** les actions de communication suivantes : créer une maquette « manipulable » et transportable d'un bassin versant pouvant servir de support à des animations grand public ou des ateliers de concertation pour un montant prévisionnel de 15 000€. Cette action est mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont, avec lesquels il est également décidé de reconduire les webinaires « CLE en main » et faire vivre la page Facebook.

**APPROUVE A L'UNANIMITE****5 QUESTIONS DIVERSES***La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 58 à 60).***5.1 Recomposition de la CLE.**

M. BRUGERE propose de convoquer un point presse lors de l'installation de la nouvelle CLE pour communiquer sur les travaux du SAGE. Mme VIDALIE se rapprochera de la cellule animation pour caler l'intervention de l'Etat, sollicité lors des renouvellements complets de CLE.

**5.2 Bilan partiel des dossiers de déclaration reçus en 2023**

Il est demandé que les dossiers d'autorisation soient rappelés dans le compte-rendu.

*Eléments complémentaires post-réunion :*

date arrivée courrier	expéditeur	nom pétitionnaire	Thématique	régime	rubrique IOT <sup>A</sup>	rubrique détail	observation/complément	communes concernées	quantité	unité	avis émis
01/12/2023	DDT18	SIAB3A		A			DIG/DLE programme action CTMA 2023-2028				CLE 9 février 2023 - favorable
02/02/2023	DDT18	SCB	prélèvements	A							CLE 9 février 2023 - favorable avec réserves et recommandation
13/02/2023	DDT18	SIAB3A	Impacts sur le milieu aquatique	A			travaux inclus dans le programme de DIG/DLE du CTMA 2023-2028				renvoi vers avis favorable du 9 février 2023
14/04/2023	DDT18	SIVY	Impacts sur le milieu aquatique	A	1.1.1.0 3.1.1.0 3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.2.0	forage non domestique en ZRE (D) obstacle continuité modification profil protection de berge autre technique que génie végétal destruction z frayère remblai en lit majeur	DIG/DLE programme action CTMA 2023-2028	BV Yèvre	5 >0,5 18 737 250 18 373 <10 000	unités m (temporaire) m m m <sup>2</sup> (temporaire)	favorable Bureau de CLE 4 mai
10/05/2023	DDT18	AREA Berry	prélèvements	-	-	-	PAR 2023 Cénomanién	Cénomanién	427000 230	m3 m3/h (débit)	nc
13/07/2023	Pays Berry SA	Pays Loire Val Aubois	SCOT	-	-	-	-	-	-	-	Bureau de CLE du 28/09/23 - favorable avec réserve

-----

**M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 11h50.**

**Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance du 28 novembre 2023 à  
Bourges**

**1<sup>er</sup> Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

*Représentants des communes :*

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin  
M. CHALOPIN, Maire-adjoint de Berry-Bouy  
M. CLAVIER, Maire de Morogues  
M. DELEUZE, Maire de Verneuil - Vice-Président de la CLE

*Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :*

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher

*Représentants des Communautés de communes, des syndicats :*

M. BENOIT, Président du SIVY  
M. MOREAU, Président du SIAB3A

**2<sup>ème</sup> Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher  
M. SEYTEL, représentant l'Union départementale des Syndicats des Irrigants du Cher  
Mme DUBOIS, représentant la Chambre d'Agriculture du Cher  
Mme JOURDIN, représentant d'AREA Berry  
M. LAMY, représentant Nature18  
M. LEPRETRE, représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher

**3<sup>ième</sup> Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics**

Mme BIGOURDAN représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé – *pouvoir à la Préfecture du Cher*  
M. TEIGNE-SOULIGNAC représentant la DREAL Centre Val de Loire  
Mme SAILLARD représentant la DDT du Cher  
M. VAN BOSTERHAUDT représenta l'Office Français de la Biodiversité – *pouvoir à la DDT du Cher*  
Mme VIDALIE représentant la Préfecture du Cher

**Absents excusés :**

M. DE PAUL, Président du SMIRNE  
M. DUPERAT, Vice-président de Bourges Plus  
M. RICHARD, Président de la CCI

**Assistaient également :**

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire  
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire  
M. JOLIVET, responsable de collectivité, SIVY  
Mme JOURDIN, animatrice, AREA Berry  
Mme LAMY, administratrice Nature18  
M. LANOUGUERE, représentant le Comité départemental de Canoë Kayak  
Mme LE NOUVEAU, Directrice Grand cycle de l'eau, Bourges Plus  
Mme NORMAND, service de l'eau, Conseil départemental du Cher  
M. PESKINE, Vice-président du PETR centre Cher  
M. VALENZUELA, chargé d'étude, FDAAPPMA du Cher